

**Le lien entre Agora et d'autres démarches de dialogue**  
**Madame Françoise DE BOE**  
**Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion**  
**sociale du centre pour l'égalité des chances**

Comme les autres intervenants, je parlerai du point de vue qui est le mien c'est à dire de représentante du service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale du Centre pour l'égalité des chances. Je suis donc bien obligée de vous présenter brièvement ce service.

Créé à la suite du Rapport général sur la pauvreté il a été chargé par l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions de poursuivre la démarche initiée par ce Rapport, c'est à dire le dialogue entre acteurs de la lutte contre la pauvreté et responsables politiques. C'est donc à ce titre que le ministre de l'aide à la jeunesse à l'époque, en 1997, a demandé au service de participer au groupe Agora. C'est à ce titre aussi que le service anime des groupes de dialogue sur différentes thématiques : l'aide sociale, le logement, la santé et bien d'autres encore...

Tous les deux ans, le service rend compte des résultats de ses concertations dans un rapport qui est remis au président de la Conférence interministérielle pour l'intégration sociale. Donc plus concrètement un rapport est remis à tous les ministres, et ils sont nombreux, concernés par la lutte contre la pauvreté.

Malgré que mon intervention se situe en fin de journée, elle ne prendra pas la forme d'un résumé ou d'une synthèse des travaux. Cet exercice serait bien trop périlleux et surtout en rupture avec la démarche Agora à l'origine de ce colloque, une démarche qui se caractérise - on l'a dit bien souvent - par un rythme de travail lent et non par des synthèses quasi simultanées aux échanges. En rupture aussi avec le rôle qui est le mien dans ce processus : écouter, noter, réécouter (les cassettes enregistrées) et rédiger des comptes rendus. Bref prendre le temps d'être le plus fidèle possible à ce que les uns et les autres ont voulu dire afin de respecter le délicat dialogue en cours et de le soutenir.

Présenter une synthèse rapide maintenant serait en rupture enfin avec les ateliers de cet après-midi durant lesquels les uns et les autres se sont écoutés sans chercher à aboutir à un résultat directement transmissible.

Je partagerai donc avec vous quelques réflexions nées de ma participation au groupe Agora et à d'autres expériences de dialogue auxquelles le service de lutte contre la pauvreté participe.

Une première réflexion porte sur le lien entre aide à la jeunesse et pauvreté.

Il y a dix ans le Rapport général sur la pauvreté avait suscité de vives réactions de la part des acteurs de l'aide à la jeunesse. En particulier la mise en exergue du lien entre placement des enfants et pauvreté de leur famille avait fait beaucoup de remous. Aujourd'hui ce lien n'est plus mis en doute comme il l'était à l'époque même s'il n'est pas encore objectivé. Il aurait été inimaginable il y a 10 ans de choisir expressément la date du 17 octobre, journée mondiale du refus de la misère, pour organiser un colloque relatif à l'aide à la jeunesse. Inimaginable surtout que soit présenté un texte

commun, signé à la fois par des professionnels de l'aide à la jeunesse et par des associations dans lesquelles des personnes pauvres se rassemblent.

La reconnaissance de ce lien est une grande avancée parce que si la réalité de la pauvreté est passée sous silence alors toutes les mesures tant préventives que curatives sont pensées en vue de remédier à des carences individuelles.

Mais c'est une avancée incomplète nous disent les familles concernées. Ce qui manque encore trop souvent c'est la prise de conscience de ce que cela signifie « vivre dans la pauvreté », la prise de conscience des conséquences au quotidien. Encore trop souvent les personnes pauvres expriment le sentiment de ne pas être comprises.

Lors d'une recherche sur les indicateurs de pauvreté que le service a pilotée, une des participantes issue du milieu défavorisé disait : « c'est important d'indiquer que l'on peut être bouleversé par une situation de pauvreté, on n'est plus vraiment soi-même ». Le regard porté sur les conditions de vie difficiles traduit encore aujourd'hui une méconnaissance de la façon dont la pauvreté est vécue par ceux qui en sont les victimes.

Une seconde réflexion qui vient logiquement après la première c'est le rôle de l'AAJ dans la lutte contre la pauvreté. Les professionnels de l'aide à la jeunesse sont bien souvent en contact avec des familles très précarisées. Ils se sentent bien impuissants face à celles-ci. Ils ne disposent en effet que de très peu de moyens pour ne pas dire aucun pour agir sur les composantes de la pauvreté. Comme ces situations, par exemple l'insalubrité voire l'absence de logement, sont néfastes pour les enfants, les intervenants faute de pouvoir modifier l'environnement naturel de la famille sont tentés de lui substituer un autre environnement par un placement dans un milieu offrant de meilleures conditions de vie. Les professionnels de l'aide à la jeunesse qui veulent aider la famille dans ces démarches (par exemple pour trouver un logement) disent hésiter parfois à le faire parce qu'ils se demandent, si leur soutien est vraiment dans l'intérêt de la famille.

En effet, les personnes qui ont affaire à un service de l'aide à la jeunesse, et du fait qu'elles y ont affaire, sont trop souvent considérées comme ayant des problèmes et risquant d'en causer. Il arrive par exemple qu'une société de logement social évalue négativement la demande d'une famille parce qu'elle est en relation avec un SAJ.

Pour que l'AAJ puisse être aux côtés des personnes qui vivent quotidiennement la pauvreté, pour qu'elle puisse les épauler, il est nécessaire de travailler le regard que porte la société sur les services de l'AAJ et surtout sur les personnes qui en bénéficient.

C'est un combat d'autant plus difficile que le contexte n'est pas favorable : une augmentation de la précarité et une tendance sécuritaire tant dans les discours que dans les pratiques sont deux évolutions pointées par les professionnels et les associations. Même si, il faut le reconnaître, certaines modifications législatives témoignent d'une plus grande reconnaissance du rôle des parents et des difficultés qu'ils rencontrent pour assumer leurs responsabilités parentales. Ainsi depuis le Rapport général sur la pauvreté, la loi relative à la déclaration d'abandon a été abrogée et des avancées ont été faites vers le maintien de la perception des allocations familiales par les parents dont les enfants sont placés.

Quoi qu'il en soit, il y a en tout cas un rôle que les professionnels de l'AAJ peuvent assumer dans la lutte contre la pauvreté : celui de faire remonter les réalités du terrain qu'ils rencontrent quotidiennement vers les responsables politiques et contribuer ainsi à inscrire la lutte contre la pauvreté plus haut dans l'agenda politique.

Suite au Rapport général sur la pauvreté, une Conférence interministérielle pour l'intégration sociale a été créée pour permettre aux ministres de se rencontrer à propos de questions qui dépassent le champ d'action d'un seul ministre ou d'un seul niveau de pouvoir. La Communauté française est bien entendu représentée dans cette conférence interministérielle.

Nourrir ces conférences, faire remonter les réalités du terrain dont on est témoin est aussi une façon de contribuer à la lutte contre la pauvreté.

Un troisième point concerne la base légale qui précise les missions de l'aide à la jeunesse. Les professionnels de l'AAJ réalisent un travail difficile dans un contexte qui l'est tout autant. Ce secteur dispose cependant d'un solide atout. L'atout c'est que la philosophie du décret est appréciée et le signal le plus fort donné par les participants au groupe Agora va clairement dans le sens d'une meilleure application du décret et non d'une révision de celui-ci.

Une telle adhésion n'existe pas par exemple en ce qui concerne une autre législation à laquelle sont souvent confrontées les personnes pauvres : la loi relative au droit à l'intégration sociale qui a remplacé la loi sur le minimex. Les critiques des usagers sur cette loi sont nombreuses, partagées parfois par les professionnels chargés de l'appliquer. Cela rend la relation entre eux plus difficile encore : les uns se voient appliquer une loi qu'ils estiment non pertinente, les autres doivent l'appliquer en n'y adhérant pas...

Une quatrième réflexion pose la question de savoir comment atteindre les familles les plus pauvres en amont des difficultés. Des services aux familles tant publics que privés constatent qu'ils n'atteignent pas les familles les plus démunies et isolées. Des services d'urgence confirment ce constat. Il n'est pas rare que les familles hébergées n'ont pas eu de contact, avant d'en arriver là avec un organisme susceptible de les aider : CPAS, SAJ ou autre. Les parents disent par contre régulièrement qu'ils ne se sentent pas soutenus.

L'enjeu est donc bien de rendre possible le contact entre les services et les familles d'une manière préventive. De nombreux parents disent qu'ils ne s'adressent à un service que s'ils y sont acculés, ils reportent ces démarches le plus longtemps possible. Ils ajoutent qu'ils hésitent à conseiller à leurs connaissances, à leur famille d'aller vers des professionnels de l'aide. Très souvent par exemple, pour les familles les plus pauvres, c'est par l'intermédiaire du parquet ou d'autres intervenants : école, voisins, hôpital que les parents entrent en contact avec un SAJ ce qui les disqualifie davantage. Durant cette période de report de demande d'aide, les difficultés s'aggravent et contraignent les services à agir dans l'urgence alors qu'on sait, on l'a beaucoup dit aujourd'hui, que le temps est important pour bien comprendre une situation, pour bien identifier la demande réelle

Le non recours aux services d'aide dont le report de demande d'aide est une expression est certainement une question qui mérite l'attention lors de l'évaluation des législations qui s'appliquent surtout aux personnes défavorisées.

Permettre aux parents et aux jeunes qui ne s'adressent pas d'initiative à un service de bénéficier cependant du soutien que ce dernier peut offrir est une démarche nécessaire mais délicate. Travailler de manière proactive exige du personnel disponible pour aller vers les familles dans leur environnement. Elle suppose aussi une formation à l'accompagnement des populations vulnérables pour que cet accompagnement soit émancipatoire et ne se transforme pas en contrôle. L'accompagnement suppose aussi un climat ambiant favorable ne mettant pas les intervenants sous pression.

Développer les services les mieux acceptés par les parents et les enfants est une manière d'atteindre les familles qui craignent les interventions extérieures. On sait que les services qui agissent sans mandat sont les plus appréciés. Les familles gardent donc davantage la maîtrise de leur situation.

Enfin une dernière réflexion qui pourrait s'intituler : « oser avoir de l'ambition » et je pense qu'on en a parlé assez bien aujourd'hui.

Cette réflexion s'inspire notamment d'un moment vécu en marge des réunions Agora, un moment de formation à la lecture du décret. Lorsqu'ils étaient interpellés par les membres des mouvements concernant des changements à promouvoir, les professionnels de l'AAJ répondaient la plupart du temps : ces changements sont déjà inscrits dans le décret. Les associations en ont donc conclu qu'il était très important pour elles de bien connaître et comprendre le décret si elles veulent s'appuyer dessus pour le faire appliquer. Et à leur demande et avec elles, le service a organisé une formation avec un avocat spécialisé dans les matières relatives à l'aide à la jeunesse. Un exercice très difficile comme l'a dit une intervenante ce matin parce que les personnes pauvres n'ont pas l'habitude de lire une loi et aussi parce que ce texte est difficile.

La pertinence des questions posées durant ces 9 heures de formation était impressionnante. Et trop souvent sans doute on oublie cette aspiration des personnes pauvres à s'instruire, à progresser, trop souvent sans doute on ne retient que les difficultés auxquelles elles sont confrontées.

Une telle expérience nous pousse à être ambitieux avec les personnes défavorisées à condition bien sûr que nos ambitions rejoignent les leurs ce qui implique d'avoir pris le temps de les entendre, de les comprendre, de les partager. Le temps, un fil rouge de la démarche Agora.

Je souhaite à chacun de vous d'avoir l'occasion de participer à des rencontres de la qualité de celles qui ont lieu au sein du groupe Agora ou bien, mieux encore, d'avoir l'ambition de les susciter.